

ETATS-UNIS – Comment se protéger des contaminations des PGM... « étrangères » ?

Par Eric MEUNIER

Publié le 14/01/2009, modifié le 27/02/2025

Un audit interne du ministère de l'Agriculture, conduit par le Bureau de l'Inspection Générale de ce ministère, conclut que la filière alimentaire de ce pays est exposée à un risque de contamination par importation de PGM non autorisées [1]. Le rapport souligne la possibilité que la politique de contrôle des importations de plantes GM devienne rapidement obsolète au regard des surfaces croissantes de productions. Et d'ajouter que le ministère ne dispose actuellement d'aucune procédure pour identifier une cargaison contenant des PGM non autorisées aux Etats-Unis et donc inconnues des autorités de ce pays. Le rapport recommande donc que soit mise en place une politique de contrôle de toutes les importations de PGM et de surveillance des développements de PGM dans les autres pays. Notons que pour le bureau d'inspection, auteur du rapport, les problèmes majeurs qui se posent sont des problèmes commerciaux, conséquences d'une crainte des consommateurs par rapport aux risques sur la santé et l'environnement de telles PGM.

Si le ministère états-unien se pose aujourd'hui la question, la raison avancée par le rapport est que les Etats-Unis étaient jusqu'à maintenant le premier pays à produire une PGM, excluant donc la possibilité que les autorités aient à gérer une PGM importée mais non autorisée. Mais dorénavant, les Etats-Unis craignent que d'autres PGM soient créées d'abord ailleurs, le rapport citant la Chine en premier lieu. La contamination par du riz Bt63 à laquelle l'Union européenne fait face depuis plusieurs années n'est sans doute pas étrangère à ce constat. Quelles leçons tirer de ce rapport ? Le ministère de l'agriculture a répondu qu'au 30 novembre 2009 au plus tard, une telle politique de contrôle serait proposée au gouvernement. Mais cette politique de contrôle respectera-t-elle les procédures d'autorisation accélérée que les Etats-Unis eux-mêmes veulent mettre en place, voire imposer, aux autres pays via le Codex Alimentarius [2] ? L'objectif initial, on s'en souvient, était de ne pas freiner les exportations états-uniennes, même lorsqu'elles concernent des cargaisons contaminées par des PGM non autorisées dans le pays importateur. Retour de bâton, les Etats-Unis ne seront-ils pas obligés de mettre en place une politique protectionniste vis-à-vis de leurs PGM « nationales », au risque d'être accusés d'entrave à la concurrence ? Les pays producteurs de PGM, après s'être longtemps serrés les coudes, vont peut-être rentrer dans une nouvelle phase de compétition qui dévoilera leurs sincères visions du dossier des PGM : leur développement commercial ou la volonté de résoudre la faim dans le monde !

[1] Reuters, 14 janvier 2009, <http://uk.reuters.com/article/scien...>

[2] cf. Inf'OGM n°13, octobre 2008, [CODEX ALIMENTARIUS - Les faibles contaminations par des PGM bientôt légales dans l'UE ?](#)

Adresse de cet article : <https://infogm.org/etats-unis-comment-se-proteger-des-contaminations-des-pgm-etrangeres/>